

1. Renseignements concernant l'unité**a. Dénomination et adresse complète (+ numéro de téléphone du Chef de corps)**

Dénomination : DG COM.

Numéro d'organisme : 617701.

Adresse : Quartier Reine Elisabeth

Eversestraat 1

1140 - Evere

Tf Chef de Corps: 9-2400-1181.

Tf Srt : 9-2400-1211.

Fax : 9-2400-3956.

E-mail : +DGCOM-Srt à l'attention du PPT.

15 SEP. 2014

LETARD DIDIER

Adjudant

Assistant PPT DG Com

15 SEP. 2014

Olivier Ferneeuw

Maj

Defense Staff - DG COM
CO & Comd Div Sp**b. Activités principales de l'unité (voir annexe D)**

Les activités qui sont effectuées par la plus grande partie du personnel :

- Travail de bureau.
- Imprimerie
- Missions de presse internationales et événements dans le milieu civil.

Les activités qui comportent le plus grand risque :

- Imprimerie.
- Événements dans le milieu civil (Tour d'escalade, aérotrim, Death Ride)
- Labo Photo.

L'unité a participé à des opérations à l'étranger : Non

c. Nom, Grade des secouristes; dénomination et adresse de l'organisme (agréé) qui a délivré le diplôme ou le certificat^(*)

Nom	Grade	adresse de l'organisme (agréé)	Date dernier recyclage
TAMBOUR Eric	AJM	CC Med HMRA	MA 9400 04/11/2013
TAMBOUR Eric	AJM	CC Med HMRA	MA 9350 07/03/2008
MATHON Joël	CLC	CC Med HMRA	MA 9400 04/11/2013
MATHON Joël	CLC	CC Med HMRA	MA 9350 07/03/2008
PLUMAT José	1CC	CC Med HMRA	MA 9400 02/09/2014
PLUMAT José	1CC	CC Med HMRA	MA 9411 21/11/2012
LETARD Didier	ADJ	Cours IFA	NEANT
DE ROO Yves	ADJ	Cours IFA	NEANT
BERNARD Clément	MAO	Cours IFA	NEANT

Effectif moyen du personnel.

	Hommes		Femmes		Total
	<21 ans	≥21 ans	<21 ans	≥21 ans	
Nombre travailleurs militaires		77		10	87
Nombre d'élèves					
Nombre total travailleurs militaires		77		10	87
Nombre de travailleurs civils		8		5	13
Nombre de réservistes	0	0	0	0	0
Nombre de étudiants-travailleur					
Nombre de stagiaires	0	0	0	0	0
Nombre de délinquants					
Nombre total de travailleurs civils					13
Nombre total d'employés					100

Nombre d'heures d'exposition aux risques.

Nombre travailleurs militaires	87	Nombre d'heures prestées *	33886,50
Nombre d'élèves		Nombre d'heures prestées	
Nombre total travailleurs militaires	87	(=A1)	33886,50
Nombre de travailleurs civils	13	Nombre d'heures prestées *	5063,50
Nombre de réservistes	0	Nombre d'heures prestées	0,00
Nombre de étudiants-travailleur		Nombre d'heures prestées	
Nombre de stagiaires	0	Nombre d'heures prestées	0,00
Nombre de délinquants		Nombre d'heures prestées	
Nombre total de travailleurs civils	13	(=A2)	5063,50
Nombre total d'employés	100	Nombre total d'heures prestées (A = A1+A2)	38950,00

(*: Suivantes s'appliquent à calcul; $51,25 \times 7,6 \times$ nombre d'employés)

1. Informations sur les activités de la SLPPT.

- *Note CCB 8 MITS 14-001466744 du 24 Mars 14 : Expression du besoin logistique de meubles de stockage pour les produits dangereux de l'imprimerie*

2. Recherches dans le cadre du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

- *Note ACOS WB 13-00515342 du 30 Oct 13 : Suivi intermédiaire de l'aptitude médicale opérationnelle*
- *Meilleure gestion des produits dangereux à PHD*
- *Situations des produits dangereux de la Sec EVENTS et PHD Transmis au SLPPT 8*

3. Recherche des risques.

- *Note CCB8 13-00507276 du 25 Oct 2013 : Analyse de risques pour le poste de travail de nettoyage des rouleaux encres des machines d'imprimerie*
- *Note CCB 8 13-00531739 du 08 Nov 13 : EPI pour poste de travail nettoyage des rouleaux encres des machines d'imprimerie*

4. Renseignements concernant les accidents.

4.1. Nombre d'accidents.

4.1.1. Personnel militaire.

	Hommes		Femmes		Total
	<21 ans	≥21 ans	<21 ans	≥21 ans	
Accidents mortels	0	0	0	0	0
Incapacité permanente	0	0	0	0	0
Incapacité temporaire <i>(Seulement les accidents avec au moins un jour d'absence, sans compter le jour de l'accident)</i>	0	0	0	0	0
accidents sans exemption <i>(accidents avec moins d'une journée d'absence, sans compter le jour de l'accident)</i>	0	0	0	0	0
<i>Accidents avec dégâts</i>	0	0	0	0	0
Incident (quasi-accident)	0	2	0	0	2
Total	0	2	0	0	2
	M1	M2	M3	M4	
Total militaires	M1+M2+M3+M4=M				2

4.1.2. Personnel civil

	Hommes		Femmes		Total
	<21 ans	≥21 ans	<21 ans	≥21 ans	
Accidents mortels	0	0	0	0	0
Incapacité permanente	0	0	0	0	0
Incapacité temporaire <i>(Seulement les accidents avec au moins un jour d'absence, sans compter le jour de l'accident)</i>	0	0	0	0	0
accidents sans exemption <i>(accidents avec moins d'une journée d'absence, sans compter le jour de l'accident)</i>	0	0	0	0	0
<i>Accidents avec dégâts</i>	0	0	0	0	0
Incident (quasi-accident)	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0
	B1	B2	B3	B4	
Total civils	B1+B2+B3+B4=B				0

4.2. Accidents survenus dans le cadre de la spécificité militaire.

	Sport						Man & Oef						Ops					
	Nombre accidents*	Nombre accidents mortels*	Nombre Accidents avec exemption	Nombre sans exemption	Nombre accidents avec dégâts	Nombre quasi accidents	Nombre accidents*	Nombre accidents mortels*	Nombre Accidents avec exemption	Nombre sans exemption	Nombre accidents avec dégâts	Nombre quasi accidents	Nombre accidents*	Nombre accidents mortels*	Nombre Accidents avec exemption	Nombre sans exemption	Nombre accidents avec dégâts	Nombre quasi accidents
Militaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0
Civil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0

Remarque: ces accidents sont mentionnés aussi dans 4.1.1. personnel militaires!

4.3. Accidents personnel civil.

	Nombre d'accidents mortels	Nombre Accidents avec exemption (Seulement les accidents avec au moins un jour d'absence, sans compter le jour de l'accident)	Nombre sans exemption (accidents avec moins d'une journée d'absence, sans compter le jour de l'accident)	Nombre accidents avec dégâts	Nombre quasi accidents
Réservistes	0	0	0	0	0
Etudiants-travailleurs	0	0	0	0	0
Stagiaires	0	0	0	0	0
Délinquants	0	0	0	0	0

Remarque: ces accidents sont mentionnés aussi dans 4.1.1. personnel civils!

4.4. Durée des incapacités réelles et forfaitaires consécutives aux accidents.

4.4.1. Incapacités réelles.

4.4.1.1 Nombre de journées de militaires réellement perdues.

	Hommes	Femmes	Total	
Accidents mortels	0	0	0	D
Incapacité permanente	0	0	0	B
Incapacité temporaire	0	0	0	T
Total	D + B + T = M			M

4.4.1.2 Nombre de journées civiles réellement perdues.

	Hommes	Femmes	Total	
Accidents mortels	0	0	0	D
Incapacité permanente	0	0	0	B
Incapacité temporaire	0	0	0	T
Total	D + B + T = V			V

4.4.1.3 Nombre total de journées réellement perdues.

Total personnel militaires	$D + B + T = M$	0
Total personnel civils	$D + B + T = V$	0
Total personnel	$M + V = C$	0

4.4.2. Incapacités forfaitaires.

4.4.2.1. Nombre de jours incapacités forfaitaires personnel militaire.
(Voir Ann C)

	Hommes	Femmes	Total	
Accidents mortels	0,00	0,00	0,00	D
Incapacité permanente	0,00	0,00	0,00	B
Total	$D + B = M$		0,00	M

4.4.2.2. Nombre de jours incapacités forfaitaires personnel civil.
(Voir Ann C)

	Hommes	Femmes	Total	
Accidents mortels	0,00	0,00	0,00	D
Incapacité permanente	0,00	0,00	0,00	B
Total	$D + B = V$		0,00	V

4.4.2.3. Nombre total de jours incapacités forfaitaires tous le personnel.

Total personnel militaires	$D + B = M$	0,00
Total personnel civils	$D + B = V$	0,00
Total personnel	$M + V = E$	0,00

4.5. Renseignements sur les accidents survenus sur le chemin du travail.

Nombre d'accidents survenus entre le domicile et le lieu de travail: dont mortels.

5. Mesures de prévention prises.

5.1. Causes et mesures de prévention.

-
-
-

5.2. Evolution des taux de fréquence et de gravité des accidents.

Taux de fréquence de période concernée, depuis le 1er janvier et depuis l'année passé.

	Période concernée	Depuis 01 Jan	An passé
Taux de fréquence (TF)			
Taux de fréquence (Tf) = $(M + B) \times 1.000.000 / A$			

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{Nombre d'accidents} \times 1.000.000}{\text{Nombre d'heures d'exposition aux risques par trimestre (Nombre d'heures prestées)}}$$

Taux de gravité réel de période concernée, depuis le 1er janvier et depuis l'année passé.

	Période concernée	Depuis 01 Jan	An passé
Taux de gravité (Tg réel)			
Taux de gravité réel (Tg réel) = $C \times 1.000 / A$			

$$\text{Taux de gravité réel (Tg réel)} = \frac{\text{Nombre de jours d'incapacité de travail} \times 1.000}{\text{Nombre d'heures d'exposition aux risques par trimestre (Nombre d'heures prestées)}}$$

Taux de gravité global de période concernée, depuis le 1er janvier et depuis l'année passé.

	Période concernée	Depuis 01 Jan	An passé
Taux de gravité global (Tg global)			
Taux de gravité global (Tg global) = $(C + E) \times 1.000 / A$			

$$\text{Taux de gravité global (Tg global)} = \frac{(\text{Nombre de jours d'incapacité de travail} + \text{Nombre de journées forfaitaires}) \times 1.000}{\text{Nombre d'heures d'exposition aux risques par trimestre (Nombre d'heures prestées)}}$$

6. Plan Local de Prévention (PLP)

6.1. Options pour la réalisation du PLP.

-
-

6.2. Réalisation dans le cadre du PLP.

-
-

7. Commentaires sur les modifications des documents suivants.

7.1. L'organigramme.

- Adaptation du TO de DG COM avec DGHR en attente. Adaptations futures des fiches de fonctions et postes de travail après acceptation du nouveau TO de la DG COM par DGHR
-

7.2. Les permis d'exploitation et les conditions d'exploitation imposées.

- Néant

7.3. Les rapports de la délégation du CCB, chargée de l'examen des causes d'un accident, d'un incident ou d'un empoisonnement grave.

-
-
-

7.4. Les attestations, procès-verbaux et rapports rédigés par des organismes agréés.

Nature de l'inspection	autorité compétente	Date	Item	Place	Unité	Ref
Rapport de contrôle réglementaires d'EPI contre les chutes en Hauteur	DGMR sec management	19/03/2014	<ul style="list-style-type: none"> - Mousquetons - Harnais - Longes - Poulies - Bloqueurs - descendeurs en huit - GriGri - Grillon - Cordelettes - Corde pour frein - Cordes d'escalade - Set 1^{er} de cordée 	Bloc 19	DG COM div Presse Sec Events	DGMR sec Management 14-00306092 du 02 Jul 14
Inspection Tour d'escalade	Electro-Test SPRL	20/06/2014	Tour d'escalade KT 13500/5	DE PATRIJS	DG COM Sec Events	Rap : 109.2014620.06

7.5. Des suggestions du service anti-incendie compétent.

- Néant
-
-
-
-

7.6. Nouvelles directives.

- Néant
-
-
-
-
-

8. INFO SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT ANNUEL.

8.1. Mesures prises pour assurer la sécurité.

Mesures prises	
1.	Analyse de risque des postes "nettoyage des rouleaux encres des imprimantes OFFSET" et des mesures préventives à prendre
2.	Besoins de gants de protection pour les postes de travail "nettoyage des rouleaux d'impression et imprimante OFFSET"
3.	demande de travail URGENT INFRA N° WORK 45081064 pour installation d'un système de ventilation de l'Offset PréPress ARIZONA installé au bloc 17
4.	Demande de travail URGENT Infra WORK 45463422 pour tuyau d'évacuation de l'Offset LUXEL 7600 situé au bloc 17 . Mise en place d'une solution temporaire en Sep 2014.
5.	

8.2. SUGGESTIONS FAITES POUR ASSURES LA SÉCURITÉ, SOUMISES AU CCB, AVEC INDICATION DES SUITES QUI Y FURENT DONNÉES.

Suggestions	Suites
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	

8.3. NOMBRES DE CONTRÔLES OBLIGATOIRES EFFECTUÉS PAR DES ORGANISMES AGRÉÉS.

NATURE DES APPAREILS OU INSTALLATIONS CONTRÔLÉ	NOMBRE À CONTRÔLER	NOMBRE CONTRÔLÉ	%
APPAREILS DE LEVAGE (ASCENSEURS, GRUES, NACELLES ÉLÉVATRICES, ...)	1(1)	1(1)	100
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À HAUTE TENSION			
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION			
APPAREILS À VAPEUR			
MATÉRIEL D'EXTINCTION			
AUTRES (P. EX. HARNAIS, CEINTURES, ...)	575(2)	575(2)	100

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME.

Nom	adresse de l'organisme
1. ELECTRO-TEST-SPRL	
2. DGMR Sec Management	
3.	
4.	
5.	

8.4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HYGIÈNE DU TRAVAIL ET DES LIEUX DE TRAVAIL.

8.4.1. Suggestions faites en matière de salubrité et d'hygiène du travail, soumises au CCB, avec indication des suites qui y furent données selon qu'elles émanent:

- de l'employeur;

Néant

- des représentants des travailleurs;

Néant

- du conseiller en prévention-médecin du travail;

Néant

8.4.2. Nombre de plaintes formulées par le personnel et examinées par le CCB concernant:

- La salubrité des locaux de travail:

Néant

- Les équipements de protection collective:

Néant

- Les équipements de protection individuelle:

Néant

- L'instauration de mesures de lutte contre les nuisances au travail:

Néant

- La manière de fonctionner de la cellule AMT compétente pour le groupement de quartiers:

Néant

- La manière de fonctionner du service médical, hospitalier ou pharmaceutique institué en application de la loi sur les accidents du travail:

Néant

8.4.3. Existence de l'inventaire d'asbeste au niveau quartier.

Existe-t-il un inventaire d'asbeste? Ja

9. Renseignements concernant l'embellissement des lieux de travail.

9.1. Mesures prises pour embellir les lieux de travail.

MESURES PRISES	RESPONSABLE DE L'INITIATIVE
1. NÉANT	
2.	
3.	
4.	
5.	

9.2 SUGGESTIONS FAITES EN MATIÈRE D'EMBELLISSEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL SOUMISES AU CCB AVEC INDICATION DES SUITES Y FURENT DONNÉES.

SUGGESTIONS	SUITES
1. NÉANT	
2.	
3.	
4.	
5.	

10. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉVENTION DE LA CHARGE PSYCHOSOCIALE OCCASIONNÉE PAR LE TRAVAIL.

NÉANT

CES RENSEIGNEMENTS SERONT FOURNIS À L'AVENIR PAR LA PERSONNE DE CONFIANCE "PLUS" (PC+) DU GPT QU, SUIVANT LE MODÈLE PRÉVU À L'ANNEXE III DE L'AR RELATIF AU SERVICE INTERNE POR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL.

11. MOYENS DE FORMATION, D'INFORMATION ET DE PROPAGANDE EMPLOYÉS.

11.1. À l'initiative de l'unité.

- Néant

11.2. À l'initiative du SLPPT.

- Néant

12. DIFFUSION DES DOCUMENTS ET INFORMATION DU PERSONNEL.

13. LA LISTE DES ACTIVITÉS DU PLAN LOCAL DE PRÉVENTION, POUR L'EXERCICE QUI SUIT L'ANNÉE À LAQUELLE LE RAPPORT ANNUEL SE RAPPORTE ET, LE CAS ÉCHÉANT, LES DÉLAIS DE RÉALISATION POUR LES DÉPASSEMENTS DE CET EXERCICE..

THÈME	DÉLAI DE RÉALISATION
1. SDGR FICHES À ÉTABLIR	FICHES DE FONCTIONS ET POSTES DE TRAVAIL A ADAPTER PAR RAPPORT AU NOUVEAU TO DE LA DG COM
2.	
3.	
4.	

